La situation des enfants se dégrade, ils subissent de plein fouet la dégradation économique qui s'installe en France. Le chômage n'est pas prêt de décliner avec les séries de licenciements qui se succèdent, les fermetures d'entreprises, les délocalisations, la réduction des services publics et de ses fonctionnaires, les départs à la retraite non remplacés…
Les allocations chômage seront de plus en plus contrôlées et soumises à une obligation d'activité même très éloignée de sa formation et de son expérience. On se souvient que pour Emmanuel Macron, il suffit de « traverser la rue » pour qu'un horticulteur trouve un travail de barman dans un café.
Le travail permettra de moins en moins d'être protégé de la précarité et de la pauvreté avec des contrats courts ou/et à temps partiel que ne pourra pas refusé le chômeur en sursis et des revenus inférieurs au SMIC (1188 euros par mois).
Cinq millions de personnes vivent avec moins de 1026 euros par mois et 9 millions avec moins de 855 euros (Observatoire des inégalités).
Le réchauffement climatique va accentuer les difficultés économiques et toucher davantage les personnes en situation de pauvreté.

La France rejette une partie de ses enfants

D'ailleurs, on ne parle pas souvent d'enfant, dès 12 ans on parle de mineur, de mineur isolé, de mineur non accompagné, de mineur délinquant, de mineur en danger… parfois de jeune homme et plus rarement d'adolescent. C'est une manière de nier les particularités physiques et psychiques de l'enfant et pour la société de refuser d'assumer son obligation de protection. On ne considère plus les enfants par ce qu'ils sont et par ce qu'ils peuvent devenir, mais par ce qu'on voit ou on veut voir.
Trois millions d'enfants sont ainsi en situation de pauvreté. Mal nourris, mal soignés, mal logés, malmenés et maltraités, mais aussi tiraillés par les conflits d'adulte, vivant dans la peur d'être expulsés, séparés de leurs parents, placés et replacés…
Comment peuvent-ils s'investir à l'école dans de telles conditions ? Quand ils y ont accès, car ceux qui n'ont pas de domicile fixe n'y arrivent pas. Que ce soient les enfants roms dont les camps sont régulièrement détruits, les familles de migrants logées dans des chambres d'hôtels, mais que certaines communes refusent d'inscrire dans leurs écoles, comme dernièrement à Chilly-Mazarin dans l'Essonne. Quand une directrice d'école les accueille, l'inspectrice missionnée par le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) s'invite dans la classe pour les repérer et les expulser. Heureusement sans succès, l'enseignante a refusé de les dénoncer.
Invisibles, de nombreux enfants et de jeunes, notamment les mineurs non accompagnés (MNA) suspectés le plus souvent d'être majeurs errent dans la rue comme ils errent dans la vie sans toit, hors des murs de l'école, hors des normes de la société.

La France ne fait pas tout pour ses enfants

Elle est trop occupée à satisfaire les intérêts d'une petite partie de sa population et ceci au détriment du peuple et de ses enfants. Investir dans l'enfance, c'est s'engager dans le long terme et ne rapporte pas de plus-value financière !
Pourtant, il existe un texte adopté par la France le 20 novembre 1989 et applicable le 2 septembre 1990 : la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) où « un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans »
En novembre 2019, un grand nombre d'organisations fêteront son 30e anniversaire. Si ce jour peut être symbolique,il doit être autre chose qu'une simple commémoration.
La situation de l'enfance décline, certains de ses droits ne sont toujours pas respectés voire même ignorés.
Il y a des urgences, 29 ans ans après l'adoption par la France de la Convention, il est toujours nécessaire :
– de faire connaître le texte de la Convention et ses applications aux enfants et aux adultes. Si les

droits protection sont un peu mieux connus, les droits émancipateurs (d'expression, d'être consulté, pris au sérieux, de donner son avis, de participer, – d'être associé aux décisions…) le sont nettement moins ;
– de s'engager pour développer les droits émancipateurs ;
– de médiatiser les mises en œuvre réalisées de la CIDE ;
– de mobiliser les territoires pour qu'ils la prennent en compte dans tous leurs projets et réalisations ;
– d'investir la formation des enseignants et des éducateurs pour que le texte de la Convention soit étudié et qu'il devienne une référence dans les écoles et les autres espaces éducatifs ;
– de sensibiliser les parents, leurs fédérations et les familles à la Convention;
– de veiller à ce que les projets de loi, les décrets, les différentes réformes, les réglementations… soient en cohérence avec la CIDE et en concertation autant que possible avec les enfants concernés.
Bref, que la société toute entière prenne en compte la Convention internationale des droits de l'enfant !
Il est temps d'agir !

Dès aujourd'hui, éducateurs, enseignants, parents, citoyens préparons les 30 ans de l'adoption de la Convention par la France en novembre 2019 avec les enfants et les jeunes.
Un numéro des Cahiers pédagogiques sera consacré aux Droits de l'enfant en novembre 2019, pour y contribuer : **Les droits de l'enfant à l'école**
Dès cette année, des associations, des collectifs préparent cet anniversaire, rejoignons-les !
Dans ce cadre, le 29 novembre 2018, le collectif Agir ensemble pour les droits de l'enfant (AEDE) et Objectif Enfance organisent un grand colloque «**Enfants et jeunes, acteurs de leurs droits**» au Palais Bourbon à partir de 17 h 30 et jusqu'à 20 h 30.
Pour en savoir plus : **le programme, les intervenants et s'inscrire**